

47	20/05/2020	BE 0423.898.710	24	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20126.00582	CONSO 1.1

					EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0423.898.710	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDES ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE: **Solvac comptes consolidés**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **rue des Champs Elysées**

N°: **43**

Code postal: **1050**

Commune: **Bruxelles 5**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0423.898.710**

COMPTES CONSOLIDÉS **EN MILLIONS D'EURO** (4)

	Communiqués à l'assemblée générale du	12-05-20
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01-01-19	au 31-12-19
Exercice précédent du	01-01-18	au 31-12-18

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont /-ne sont pas¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, §2, 4^a du Code des sociétés).

Numéro d'entreprise de la filiale déposante :

Signataire (nom et qualité)

Bernard de Laguiche
Administrateur-délégué

Signataire (nom et qualité)

Jean-Pierre Delwart
Président du Conseil d'administration

¹ Biffer la mention inutile

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4

³ Mention facultative

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE
L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES
AYANT CONTROLE LES COMPTES CONSOLIDES.**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Chevalier Kraft de la Saulx Jean

avenue du Jeu de Paume 21, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019 – 09/05/2023

Thibaut de Maisières Aude

Warrington Crescent 33, W9 1EJ Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 12-05-15- 14-05-19

Solvay Patrick

Jezus Eiklaan 103, 3080 Tervuren, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09-05-17- 11-05-21

Delwart Jean-Pierre

Malihoux 11, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 10-05-16- 12-05-20

Comte de Laguiche Bernard

rue Prof Pedro Viriato Parigot Souza 3305, boîte 191, 81200-4 Curitiba-Parana, Brésil

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

Rolin Bruno

rue Clément Delpierre 28, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10-05-16- 12-05-20

Mondron Jean-Patrick

rue Hollebeek 12, 1630 Linkebeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Janssen de la Boëssière-Thiennes Marc-Eric

La Garenne rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

Deloitte Réviseurs d'Entreprises, société civile SCRL 0429.053.863

Gateway Building - Luchthaven Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B025

Mandat : 14/05/2019 – 10/05/2022

Représenté par :

1. Denayer Michel

Getaway Building - Luchthaven Nationaal 1 , boîte J, 1930 Zaventem, Belgique
, Numéro de membre : A01346

le Hardÿ de Beaulieu Laure

avenue du Prince Baudouin 61, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019 – 09/05/2023

Chevalier de Selliers de Moranville Guy

Kensington Park Road 160, W112E Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019 – 09/05/2023

de Limon Triest Savina

avenue Maréchal Ney 147, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09-05-17- 11-05-21

Baron de Dorlodot Vincent

Dikercherstrooss 12, 8523 Beckerich, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

De Decker-Semet Marion

rue de la Station 102, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

de la Vallée de Rarecourt de Pimodan Mélodie

rue Léopold Bellan 26, 75002 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

12.
**États financiers
consolidés**

Solvac

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2020. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent.

Compte de résultats consolidés (en millions EUR)	NOTES	2018 ⁽¹⁾	2019
Résultat de la participation mise en équivalence	(1)	276	37
Charges opérationnelles		-1	-1
Plus-value s/réalisation de titres		0	0
Charges intérêts	(2)	-4	-4
Résultat net		271	32
Résultat net par action (EUR) de base et dilué	(3)	12,7	1,5

État du résultat global consolidé (en millions EUR)	NOTES	2018 ⁽¹⁾	2019
Résultat net		271	32
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾			
Éléments recyclables			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		-15	2
Ecart de conversion liés à des activités à l'étranger		68	51
Éléments non-recyclables			
Profits et pertes sur instruments capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1	0
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies		8	-51
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables			
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		1	15
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		63	17
Résultat global	(4)	334	49

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions EUR)	NOTES	2018 ⁽¹⁾	2019
Résultat net		271	32
Charges intérêts		4	4
Résultat de la participation mise en équivalence	(1)	-276	-37
Variation du fonds de roulement		0	0
Dividendes reçus de Solvay		117	122
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		116	121
Acquisition de titres Solvay	(1)	0	0
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		0	0
Augmentation de capital		0	0
Acquisition d'actions propres		0	0
Augmentation de dettes financières	(2) (5) (11)	92	40
Remboursement de dettes financières	(2) (5) (11)	-91	-42
Intérêts payés	(2)	-4	-4
Dividendes payés	(6)	-112	-116
Variation des impôts liés aux dividendes payés		0	0
Flux de trésorerie des activités de financement		-115	-122
Variation nette de trésorerie		1	-1
Trésorerie à l'ouverture		0	1
Trésorerie à la clôture		1	0

(1) Les autres éléments du résultat global proviennent de l'état des variations de capitaux propres de Solvay SA. Plus d'informations sont disponibles dans le communiqué de presse de cette dernière.

(2) Les chiffres ont été retraités pour tenir compte de l'application de l'IAS 12 "Impôts sur le résultat chez Solvay".

État de situation financière consolidée (en millions EUR)	NOTES	2018	2019
ACTIF			
Immobilisations corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(1)	3.655	3.334
Goodwill	(1)	343	343
Participations mises en équivalence hors goodwill		3.312	2.991
Actifs courants : créances court terme	(7)	47	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1	0
Total de l'actif		3.703	3.383
PASSIF			
Capitaux propres	(8)	3.493	3.175
Capital		192	192
Réserves		3.301	2.983
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(2) (11)	150	150
Passifs courants		60	58
Dettes financières à court terme	(5) (11)	42	40
Dettes fiscales		14	14
Autres passifs court terme		4	4
Total du passif		3.703	3.383

État des variations des capitaux propres consolidés (en millions EUR)

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	OBLIGATIONS HYBRIDES PERPÉTUELLES	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION, DE JUSTE VALEUR ET PLANS DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2017	192	568	0	675	2.235	-459	3.211
Profit de l'année ⁽¹⁾					271		271
Autres éléments du résultat global						63	63
Résultat Global					271	63	334
Dividendes					-112		-112
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles				88			88
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-28		-28
Valeur comptable au 31/12/2018	192	568	0	763	2.366	-396	3.493
Impact de l'adoption par Solvay de IFRS 16					3		3
Valeur comptable au 31/12/2018 retraité	192	568	0	763	2.369	-396	3.496
Résultat de l'année					32		32
Autres éléments du résultat global						17	17
Résultat global					32	17	49
Dividendes					-116		-116
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles				-219	-1		-220
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-34		-34
Valeur comptable au 31/12/2019	192	568	0	544	2.250	-379	3.175

⁽¹⁾ Les chiffres ont été retraités pour tenir compte de l'application de l'IAS 12 "Impôts sur le résultat" chez Solvay.

Annexes aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans l'établissement des états financiers consolidés sont les suivantes :

Informations générales et normes IFRS applicables

Solvac est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention d'une participation de 30,71 % de Solvay S.A.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'information financière) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Aucune modification n'a été apportée aux principes comptables par rapport à ceux qui ont été utilisés pour l'établissement des derniers comptes consolidés établis au 31 décembre 2018, à l'exception des normes suivantes applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2019 et détaillées ci-après.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a appliqué pour la première fois, IFRS 16 Contrats de location et les modifications apportées à IAS 12 Impôts sur le résultat dans le cadre des améliorations annuelles des normes IFRS Cycle 2015-2017 (et IFRIC 23 *Incertitude sur le traitement fiscal*). Plusieurs autres amendements et interprétations s'appliquent pour la première fois en 2019 (y compris la Réforme de la Référence des Taux d'Intérêt, qui modifie IFRS9 Instruments financiers, IAS 39 *Instruments financiers* : comptabilisation et évaluation, et IFRS7 *Instruments financiers* : information à fournir) mais n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

La nature et l'effet de ces changements sont présentés ci-dessous. Plusieurs autres modifications et interprétations sont applicables pour la première fois en 2019 mais n'ont eu qu'un impact insignifiant sur les états financiers consolidés du Groupe.

IFRS 16 remplace au 1^{er} janvier 2019 la norme IAS 17 sur les contrats de location. IFRS 16 établit les principes à suivre pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la publication des contrats de location, et elle oblige les preneurs à constater tous les contrats de location en suivant

un modèle de bilan unique, similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement suivant IAS 17. A la date de prise d'effet du contrat, le preneur comptabilise un passif locatif (c'est-à-dire une obligation de payer les loyers) et un actif au titre du droit d'utilisation (c'est-à-dire un actif représentant le droit d'utiliser le bien sur la durée du contrat de location). Chez Solvay, l'application de cette nouvelle norme a eu un impact important sur le niveau de ses immobilisations corporelles et de ses dettes financières. L'impact comptabilisé dans les capitaux propres s'élève à + 8 millions EUR (à 100 %), soit + 2,5 millions EUR (quote-part du Groupe) au 1^{er} janvier 2019.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique les modifications apportées à IAS 12 aux conséquences fiscales des dividendes comptabilisés à compter de l'ouverture de la première période comparative, soit le 1^{er} janvier 2018. En 2018, les conséquences fiscales des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en capitaux propres, ont été comptabilisées en capitaux propres. Suite à l'adoption des modifications, ces conséquences fiscales seront reconnues en compte de résultats. Par conséquent, le résultat de Solvay de 2018 a été majoré de + 19 millions EUR (à 100 %), soit + 6 millions EUR (quote-part du Groupe).

Textes en vigueur après la date de clôture

Solvac n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2019, à savoir:

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 *Modification de la définition du terme « significatif »* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020)
- Amendements à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020)
- IFRS 17 *Contrats d'assurance* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021 ⁽¹⁾, mais non encore adoptée au niveau européen)

L'impact de l'application future de ces normes et interprétations sur les comptes du Groupe Solvay est détaillée dans son rapport annuel. Leur application au niveau de Solvac ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

⁽¹⁾ L'exposé de sondage 2019/4 de juin 2019 propose de reporter la date d'entrée en vigueur dans l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2022.

Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvac, la participation dans Solvac S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvac S.A. dans les états financiers du Groupe Solvac, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvac (voir le rapport annuel de Solvac). Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Information sectorielle

Étant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvac sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation.

Instruments financiers

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée estimée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Autres Créances

Les autres créances suivent un modèle de gestion dont l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ils sont évalués à leur coût amorti, c'est-à-dire, le montant de comptabilisation initial majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction de valeur pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Ces autres créances sont comptabilisées sous la rubrique « Actifs courants – créances court terme ».

Comptabilisation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvac dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvac), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2019 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvac. Un test de dépréciation est effectué s'il existe un quelconque indice que la participation a pu se déprécier. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de la participation à sa valeur boursière. En cas de situation de crise sur le marché avec volatilité excessive des cours, référence peut être en outre faite aux « target prices » pour l'action Solvac, tels qu'estimés par les analystes financiers.

À la date de clôture de l'exercice, Solvac considère qu'il n'y a pas d'indice de perte de valeur. Dès lors, aucun test de dépréciation de l'investissement n'a été effectué.

Enfin, le Conseil d'Administration considère que Solvac a une influence notable sur Solvac et donc intègre les comptes de ce groupe selon la méthode de mise en équivalence.

Gestion des risques

Risque sous-jacent Solvac – Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvac, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires

à ceux de Solvay. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvay, soit par les dividendes encaissés (comptes statutaires), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Risque de valorisation – Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours de l'action Solvay). Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur une longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable des titres Solvay au bilan consolidé de Solvac est de 102,56 EUR par action goodwill inclus (82,73 EUR dans les comptes statutaires).

Risque de taux – Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe sur un montant de 150 millions EUR. La société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Risque de liquidité – Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme. La dette à court terme, modérée, a diminué par rapport à l'année passée (40 millions EUR à fin 2019 contre 42 millions EUR à fin 2018) et elle est remboursée de la manière suivante : 33 millions EUR au 21 janvier 2020 (lors du paiement par Solvay de son acompte sur dividende) et 7 millions EUR en mai 2020 (lors du paiement par Solvay de son solde sur dividende). Non seulement la dette à court terme est de courte durée mais de plus, en moyenne sur l'année, la société connaît une situation de trésorerie moyenne ⁽¹⁾ positive. Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvay.

Risque de contrepartie – Il s'agit du risque de contrepartie bancaire relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

Risque opérationnel et de conformité – Les risques liés aux processus internes et à la conformité aux lois et règlements font l'objet d'une analyse spécifique conduite par le Directeur et présentée annuellement au Conseil d'Administration. Des procédures internes et les responsabilités sont définies ainsi que les règles précises en ce qui concerne les pouvoirs de signature et de représentation de la Société. Un contrôle quasi quotidien est exercé par le Directeur. Le cas échéant, Solvac fait appel à des cabinets d'avocats ou fiscalistes. Un Dealing Code a été établi et communiqué aux personnes exerçant des responsabilités dirigeantes.

⁽¹⁾ La trésorerie nette moyenne à court terme est un indicateur de performance non IFRS qui se définit comme la somme de tous les financements à court terme (-), des placements en billets de trésorerie (+) et des valeurs disponibles en compte-courant (+) en cours d'année pondérés par leur durée respective.

Notes sur les états financiers consolidés

I. Participations mises en équivalence

Solvac détient une participation de 30,71 % dans le capital de Solvay. Cependant, le pourcentage pris en compte dans les tableaux consolidés est de 31,44 % car les actions propres détenues par Solvay sont déduites du nombre total des actions constituant le capital de Solvay. Solvay S.A. est une société anonyme de droit belge cotée à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris. Le groupe Solvay est un groupe international de chimie.

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 3.334 millions EUR (dont 343 millions EUR de goodwill et 2.991 millions EUR de valeur hors goodwill). Évaluée au cours de bourse du 31 décembre 2019, elle se monte à 3.358 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2018	2019
Valeur au 1er janvier	343	343
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Valeur au 31 décembre	343	343

Le goodwill correspond à la différence entre la somme des coûts d'acquisitions des actions Solvay et la somme des valeurs des fonds propres de Solvay par actions acquises.

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2018	2019
Valeur au 1er janvier	3.033	3.312
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Résultat	276	37
Distribution	-119	-124
Écarts de conversion	68	51
Écarts de juste valeur	-5	-34
Variation de périmètre et autres	-29	-31
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	88	-220
Valeur au 31 décembre	3.312	2.991

En 2018 et 2019, Solvac n'a pas acquis de titres Solvay.

En 2019, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 37 millions EUR (2018: 176 millions EUR). En 2019, la quote-part de Solvac dans le résultat « Discontinued Operations » s'élève à 74 millions EUR (2018 : 63 millions EUR).

La valeur de la participation au 31 décembre correspond aux capitaux propres de Solvay « Actionnaires Solvay »⁽¹⁾ multiplié par le pourcentage de détention (31,44 % en 2019 et 31,52 % en 2018).

(1) Il s'agit des capitaux propres de Solvay diminués des participations ne donnant pas le contrôle.

Résultat global dividende reçu

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

En millions EUR	2018	2019
Bilan		
Actifs immobilisés	15.426	15.035
Actifs circulants	6.574	6.272
Valeurs disponibles	1.103	809
Total de l'actif	22.000	21.307
Capitaux propres	10.624	9.625
Actionnaires Solvay	10.507	9.515
Participations ne donnant pas le contrôle	117	110
Dettes à plus d'un an	7.474	7.592
Dettes financières à plus d'un an	3.180	3.382
Dettes à un an au plus	3.902	4.091
Dettes financières à un an au plus	630	1.132
Total du passif	22.000	21.307
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	10.257	10.244
Résultat des activités poursuivies	716	-80
Résultat des activités abandonnées	200	236
Résultat net de l'année	916	156
Participations ne donnant pas le contrôle	-39	-38
Résultat net (part Solvay)	877	118
Résultat global		
Autres éléments du résultat global	204	55
Résultat global	1.120	211
Dividende reçu	119	124

2. Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables par rapport à 2018 et s'élèvent à 150 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis) au 31 décembre 2019. Il s'agit de l'endettement structurel de Solvay : soit un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2022 ; taux fixe de 2,90 %), un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2023 ; taux fixe de 1,50 %) et un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2025 ; taux fixe de 2,75 %). Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 3,6 millions EUR pour l'exercice 2019.

3. Résultat net par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvay se monte à 21.375.033 actions à fin 2019 (21.375.033 à fin 2018).

4. Résultat global

Les principaux mouvements sont liés à l'évaluation des obligations au titre de régimes à prestations définies conformément à IAS19 révisé aux profits et pertes sur instruments de couverture et aux écarts de conversion liés à Solvay, participation mise en équivalence.

5. Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont en diminution de 2 millions EUR par rapport à 2018. Au 31 décembre 2019, elles sont constituées d'un emprunt « Straight Loan » contracté le 27 décembre 2019 pour un montant de 40 millions EUR (échéance le 21 janvier 2020 pour 33 millions EUR et le 23 mai 2020 pour 7 millions EUR) permettant de financer le solde de dividende 2019 payé le 27 décembre 2019.

6. Dividende distribué

Les dividendes distribués (5,44 EUR brut par action en 2019 à comparer à 5,22 EUR brut par action en 2018) durant la période se montent à 116 millions EUR comprenant le premier acompte sur dividende 2019 payé le 27 août 2019 (67 millions EUR) et le second acompte de dividende 2019 payé le 27 décembre 2019 (49 millions EUR).

7. Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte sur dividende à recevoir de Solvay en janvier 2020.

8. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élevaient à 3.175 millions EUR. Ils ont été majoritairement impactés durant l'année 2019 par :

- la distribution des deux acomptes sur dividendes pour un total de 5,44 EUR brut par action (5,22 EUR brut par action en 2018), pour un montant total de 116 millions EUR ;
- la quote-part dans certains éléments du résultat global provenant de Solvay (51 millions EUR liés aux écarts de conversion et les pertes actuariels des plans de pensions pour 36 millions EUR, net d'impôts);
- l'impact de l'emprunt hybride de Solvay pour -220 millions EUR et
- la quote-part dans le résultat consolidé de la période de 37 millions EUR.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire qui est présentée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

9. Actions propres

En 2019, Solvac n'a acquis aucune action propre.

10. Instruments financiers

En millions EUR	2018		2019	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Créances (inclus trésorerie et équivalents de trésorerie)	48	48	49	49
Passifs financiers évalués au coût amorti (dettes commerciales incluses)	210	214	208	212

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, Solvac classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ; et
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Pour les créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (150 millions EUR, voir note 2) est inférieure à leur juste valeur (estimée à 154 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur. Ainsi les justes valeurs déterminées sont de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

11. Variation des dettes financières

Les tableaux ci-dessous mentionnent la réconciliation en 2019 et 2018 entre les dettes financières reprises dans le bilan consolidé et les montants issus de l'état consolidé des flux de trésorerie :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2019	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2019
Dettes financières à long terme	150	0	150
Dettes financières à court terme	42	-2	40
Total	192	-2	190

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2019
Variation de trésorerie	-2
Dont : Augmentation de dettes financières	40
Remboursement de dettes financières	-42

En 2018, la réconciliation entre les dettes financières consolidées et les montants issus de l'état des flux de trésorerie se présentait comme suit :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2018	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2018
Dettes financières à long terme	160	-10	150
Dettes financières à court terme	31	11	42
Total	191	1	192

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconciliait avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit:

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2018
Variation de trésorerie	1
Dont : Augmentation de dettes financières	92
Remboursement de dettes financières	-91

12. Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions : les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis début 2014 par des jetons de présence de 2.000 EUR brut par séance, pour chaque Administrateur, et de 4.000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil.

Avances et crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée : le compte courant avec Solvay S.A. (soldes nuls en 2019 et 2018) est rémunéré en faisant référence au taux de financement interne applicable au sein du Groupe Solvay.

13. Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 3.111.654 titres Solvay, dont

- 2.496.813 en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 255 millions EUR (au cours du 31/12/2019)
- 641.841 en faveur de KBC pour un montant de 66 millions EUR (au cours du 31/12/2019)

Ce nombre d'actions mises en gage représente 9,6 % du total des actions Solvay détenues par Solvac.

14. Liste des sociétés consolidées

Le Groupe Solvay est intégré selon la méthode de mise en équivalence.

15. Réconciliation entre le revenu cash et le résultat net consolidé pour les années 2018 et 2019

En millions EUR	2018	2019
Revenu cash	117,1	121,9
Résultat opérationnel	-1,4	-1,5
Charges financières	-3,9	-3,6
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash	111,8	116,8
Moins dividendes Solvay payés en janvier 2018 et 2019, comptabilisé dans le résultat net de 2017 et 2018, respectivement	-44,9	-46,8
Plus dividendes Solvay payés en janvier 2019 et janvier 2020, dans le résultat net de l'année 2018 et 2019, respectivement	46,8	48,8
Charge d'impôts	0,0	0,0
Annulation des dividendes Solvay, extournés en consolidation	-119,0	-123,9
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	276,5	37,2
Résultat net Solvac - comptes consolidés	271,2	32,1

5. Rapport de gestion

Nous vous présentons le rapport de notre société et soumettons à votre approbation les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

5.1 Faits marquants

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Solvac a procédé en 2019 à la distribution de deux acomptes sur dividende, pour un total de 5,44 EUR brut par action. Le premier acompte a été payé le 27 août et le second acompte le 27 décembre 2019. Sur l'année 2019 (sur base du cours de clôture de l'année), l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement brut sur dividende de 4,6 % (3,2 % net de précompte de 30 %).
- Le dividende total 2019 par action est en augmentation de 4,2 % par rapport à celui de l'exercice 2018.
- La décote de holding s'établit à 20,7 % en fin d'année, soit un niveau supérieur à l'année précédente (2018 : 12,2 %).

5.2 Comptes statutaires

Le résultat net de 2019 est de 118,7 millions EUR, en hausse de 4,4 % par rapport à 2018.

Les dividendes Solvac constituent les revenus de Solvac et sont diminués des charges d'intérêts et des coûts des prestations. Ceux-ci comprennent essentiellement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires ainsi que les rémunérations de l'équipe du Service Actionnaires.

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash ⁽¹⁾, et après couverture des frais, que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Le revenu cash ⁽¹⁾ de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvac, s'établit à 121,9 millions EUR contre 117,1 millions en 2018 soit une

augmentation de 4,1 % provenant de la croissance du dividende de Solvac tel que repris dans le tableau ci-après :

	2018	2019
Dividende Solvac par action payé en janvier (en EUR)	1,38	1,44
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac	32.511.125	32.511.125
Dividendes Solvac encaissés en janvier en millions EUR (a)	44,9	46,8
Dividende Solvac par action payé en mai (en EUR)	2,22	2,31
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac	32.511.125	32.511.125
Dividendes Solvac encaissés en mai en millions EUR (b)	72,2	75,1
Revenu cash (a) + (b) ⁽¹⁾ (en millions EUR)	117,1	121,9

La réconciliation du revenu cash au résultat net des comptes statutaires pour les années 2018 et 2019 est reprise dans le tableau ci-dessous :

En millions EUR	2018	2019
Revenu Cash	117,1	121,9
Résultat opérationnel	-1,4	-1,5
Charges financières	-3,9	-3,6
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash ⁽¹⁾	111,8	116,8
Moins les dividendes Solvac payés en janvier 2018 et janvier 2019, comptabilisés dans le résultat net de 2017 et 2018, respectivement	-44,9	-46,8
Plus les dividendes Solvac payés en janvier 2019 et janvier 2020, comptabilisés dans le résultat de l'année 2018 et 2019, respectivement	46,8	48,8
Charge d'impôts	0,0	0,0
Résultat net Solvac S.A. - Comptes statutaires	113,7	118,7
Distribution Solvac	-111,6	-116,3
Solde	+2,1	+2,4

⁽¹⁾ Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvac

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

5.3 Dividende

Le dividende annuel brut par action de 5,44 EUR est en hausse de 4,2 % par rapport à 2018. Ce qui correspond, après déduction du précompte mobilier de 30 %, à 3,808 EUR net par action.

Pour l'exercice 2019, la distribution brute atteint 116,3 millions EUR. Une telle distribution entraîne un excédent comptable de 2,4 millions EUR. Suite à cette opération, le report à nouveau passera de 1.384,1 millions EUR en 2018 à 1.386,5 millions EUR en 2019.

5.4 États financiers consolidés

Comme par le passé, le Conseil d'Administration a confirmé que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, ce qui conduit à une intégration de Solvay par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Solvac.

Les états financiers consolidés 2019 de Solvac ont été préparés selon la méthode de mise en équivalence des données Solvay. Ils sont présentés conformément aux règles IFRS (International Financial Reporting Standards).

La différence par rapport aux comptes statutaires consiste en l'évaluation de la participation dans Solvay selon la méthode de la mise en équivalence.

La participation de Solvay dans les comptes statutaires de Solvac s'élève à 2.690 millions EUR, soit 82,73 EUR par action, alors que la participation de mise en équivalence de Solvay dans les comptes consolidés s'élève à 3.334 millions EUR, soit 102,56 EUR par action⁽¹⁾. Les capitaux propres dans les comptes statutaires de Solvac sont de 2.531 millions EUR alors que les capitaux propres consolidés de Solvac s'élèvent à 3.175 millions EUR.

Le résultat consolidé de Solvac reflète celui du groupe Solvay et enregistre dès lors un bénéfice de 32 millions EUR.

Le potentiel de distribution de Solvac S.A. est déterminé par les dividendes reçus de Solvay S.A.

La réconciliation du revenu cash au résultat net IFRS pour les années 2018 et 2019 est reprise dans le tableau ci-après :

En millions EUR	2018	2019
Revenu Cash	117,1	121,9
Charges opérationnelles	-1,4	-1,5
Charges financières	-3,9	-3,6
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash ⁽¹⁾	111,8	116,8
Moins les dividendes Solvay payés en janvier 2018 et janvier 2019, comptabilisés dans le résultat net de 2017 et 2018, respectivement	-44,9	-46,8
Plus les dividendes Solvay payés en janvier 2019 et janvier 2020, comptabilisés dans le résultat de l'année 2018 et 2019, respectivement	46,8	48,8
Charge d'impôts	0,0	0,0
Annulation des dividendes Solvay, extournés en consolidation	-119,0	-124,0
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année ⁽²⁾	276,5	37,2
Résultat net Solvac S.A. - Comptes statutaires ⁽³⁾	271,2	32,1

5.5 Principaux risques

Les risques principaux ainsi que certaines actions de prévention sont les suivants :

Risque patrimonial lié au sous-jacent Solvay : Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvay, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvay. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvay, soit par les dividendes encaissés (comptes statutaires), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Risque de valorisation : Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours du titre Solvay). Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue, sur une longue période, un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable des titres Solvay est de respectivement 102,56 EUR dans les comptes consolidés de Solvac et de 82,73 EUR dans les comptes statutaires.

⁽¹⁾ Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay.

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

⁽²⁾ Les chiffres présentés à titre comparatif ont été retraités pour tenir compte de l'application de IAS12 « Impôts sur le résultat » chez Solvay.

⁽³⁾ La participation de 31,44 % (en tenant compte des actions propres détenues par Solvay) auquel s'ajoute le goodwill historique de 343 millions EUR.

Risque de taux : La Société a recours à des emprunts bancaires à long terme à taux fixe. Elle n'utilise pas à ce jour de produits dérivés pour la couverture des taux. Solvac est donc exposée au risque de taux d'intérêts sur un montant de 150 millions EUR. La Société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Risque de flux de trésorerie et de liquidité : Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme. Le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvac.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de contrepartie bancaire relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

Risque opérationnel et de conformité (Compliance) : Ce risque est lié aux processus internes, aux systèmes informatiques et aux contreparties utilisés pour le maintien du registre des actionnaires, des erreurs humaines ou des événements extérieurs. Solvac fait le cas échéant appel aux conseils de cabinet d'avocats et de fiscalistes. Des procédures d'approbation et de doubles signatures sont établies et appliquées.

La continuité et la sécurité des systèmes d'informations (cyber-security) font l'objet de contrôle par des services spécialisés en cyber-security.

Le respect de la conformité avec les règles applicables en matière d'abus de marché est assuré par la mise en œuvre d'un Dealing Code et d'un guide des administrateurs. La responsabilité des dirigeants est couverte par une police d'assurance.

5.6 Décote

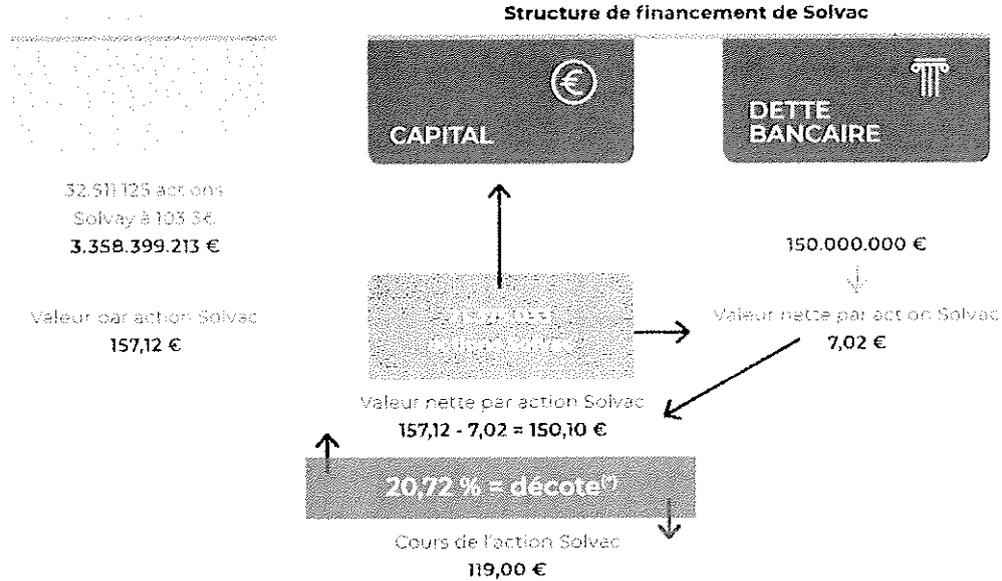
Sur une longue période (voir graphique à la page suivante), la décote moyenne est de 26,79 %. En moyenne sur l'année 2019, elle aura été de 14,12 %. On constate que la décote de l'action Solvac a tendance à augmenter lorsque l'action Solvac s'apprécie et à baisser lors des reculs de l'action

Solvay. Ceci est notamment dû au fait que le titre Solvac est plus liquide. La société a conclu un contrat d'animation avec KBC Securities, afin de pallier autant que possible à ce relatif manque de liquidité.

La décote est calculée comme suit :

		31/12/2018	31/12/2019
Nombre d'actions Solvac	a	21.375.033	21.375.033
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac	b	32.511.125	32.511.125
Nombre de titres Solvac indirectement détenus par Solvac	b/a	1,52	1,52
Cours de l'action Solvac (en EUR)	c	87,32	103,30
Cours de l'action Solvac (en EUR)	d	110,50	119,00
Valeur du portefeuille Solvac détenu par Solvac (en milliers EUR)	e = b * c	2.838.871	3.358.399
Endettement structurel de Solvac (en milliers EUR)	f	-150.000	-150.000
Valeur nette de l'actif	g = e - f	2.688.871	3.208.399
Par action Solvac :			
Valeur du portefeuille (en EUR)	h = e / a	132,81	157,12
Endettement Solvac (en EUR)	i = f / a	-7,02	-7,02
Valeur nette de l'actif	j = h - i	125,79	150,10
Décote	k = 1 - d / j	12,16%	20,72%

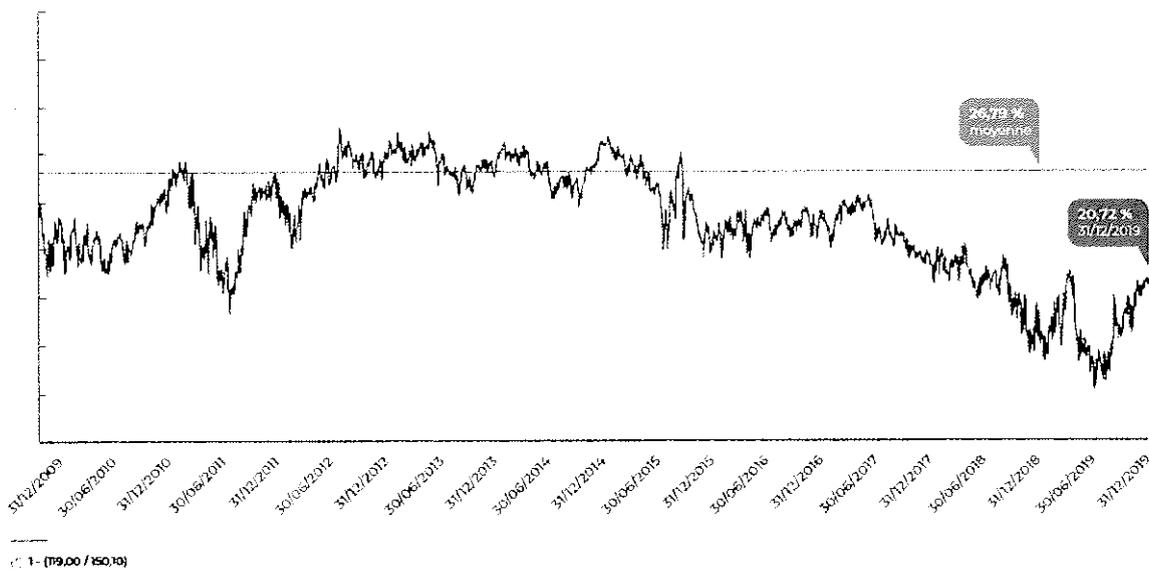
Décote au 31/12/2019



La décote représente, pour un jour donné, le rapport entre le cours de l'action Solvac et la valeur par action Solvac des actions Solvay dans le portefeuille de Solvac (basé sur le cours de l'action Solvay le même jour) moins la dette structurelle de Solvac. En d'autres termes, c'est le rapport entre la capitalisation boursière de Solvac et la valeur de son portefeuille après avoir remboursé ses dettes long terme. A titre d'exemple, si le cours de l'action Solvay

augmente alors que le cours de l'action Solvac reste stable, la décote grandit puisque le prix payé pour une action Solvac reste inchangé alors que la valeur du sous-jacent augmente. Le graphique suivant montre l'évolution de la décote sur une période de 10 ans. Au cours de l'année 2019, la décote a baissé de 12,2 % en début 2019 jusqu'à 6,5 % à fin juin pour revenir à 20,7% fin de l'année 2019.

Décote de l'action Solvac par rapport à l'action Solvay au cours des 10 dernières années (Source : KBC Securities)



5.7 Informations non financières

L'article 3:6 §4 du Code des Sociétés et des Associations, qui est entré en vigueur pour la Société à compter du 1er janvier 2020, impose à certaines sociétés cotées de publier également dans leur rapport de gestion une déclaration sur différentes informations non financières.

Solvac n'entre pas dans les conditions visées par cette disposition relative à la déclaration non financière. Pour ce qui concerne le groupe Solvac, il est fait référence aux informations non financières contenues dans le rapport annuel intégré 2019.

5.8 Mentions complémentaires

Il n'y a pas eu en 2019 de décisions ou opérations relevant de la compétence du Conseil d'Administration et ayant fait naître un conflit d'intérêts de nature patrimoniale entre la Société et ses Administrateurs ni un conflit entre la Société et des sociétés liées, requérant l'application de procédures particulières prévues par le droit des sociétés. La Société n'a pas réalisé en 2019 d'opérations dans le cadre du capital autorisé et la Société ne détient pas d'actions propres. La Société n'a pas de succursale et ne procède pas à des activités en matière de recherche et développement.

5.9 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du rapport de gestion, figure en pages 22 et suivantes du présent Rapport annuel. Une nouvelle Charte de Gouvernance d'Entreprise a par ailleurs été établie avec effet au 1er janvier 2020. Elle peut être consultée sur le site de Solvac : www.solvac.be.

5.10 Nominations statutaires

Les nominations statutaires sont reprises dans le point 7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise sous le point 7.5.1. Composition.

5.11 Volume des titres Solvac échangés sur Euronext Bruxelles

L'action Solvac est cotée en continu sur le marché réglementé Euronext Bruxelles. Les volumes en 2019 ont légèrement baissé par rapport à l'an passé. Un « liquidity provider » a pour mission de gérer la liquidité en veillant à avoir une demande et une offre suffisante ainsi que de proposer à tout moment un prix à l'achat et à la vente.

Année	2018	2019
Titres Solvac		
Annuel	275.623	216.383
Mensuel	22.969	18.523
Journalier	1.056	846

(Source: KBC securities)

13. Rapport du Commissaire

à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA durant 19 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 3 383 539 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 32 085 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'AASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités

qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous n'avons pas soulevé de point clé de l'audit dans le cadre de notre audit des comptes consolidés de Solvac SA. Toutefois, nous attirons l'attention du lecteur sur les points clés de l'audit qui sont identifiés dans le rapport du commissaire sur les comptes consolidés de Solvac SA.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en

liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe de gestion une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la

période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 6 mars 2020

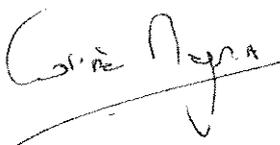
Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par



Michel Denayer



Corine Magnin

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe d'administration

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

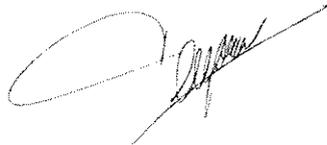
Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'institution au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique aux institutions de retraite professionnelle.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés
- Au cours de l'exercice, deux acomptes sur dividende ont été distribués à propos desquels nous avons établi les rapports joints en annexe, conformément aux exigences légales.

Zaventem, le 6 mars 2020
Le commissaire



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Michel Denayer